Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCE

Neuchâtel, le 12 mai 1909.

Lettre ouverte à M. Henry Baudin,
architecte,
à Genève.

Monsieur,

Rien n'est plus suggestif qu'un concours public d'architecture, c'est la leçon la plus documentée et la plus complète qu'un architecte désireux d'augmenter ses connaissances puisse recevoir, surtout lorsque la valeur des participants du concours n'est pas de qualité trop inférieure et que celui-ci est jugé par des hommes d'une compétence indiscutable.

Or à peu de chose près, c'est ce qui nous apparaît avoir été réalisé dans le concours jugé dernièrement à Neuchâtel pour le collège des Sablons, étant donnée surtout la difficulté que présentaient les circonstances imposées par les conditions du programme.

Toutefois, malgré notre désir de saisir toute la portée du jugement, nous n'arrivons pas à comprendre certaines conclusions qu'il détermine et cela, sans doute, par la rédaction un peu trop concise du rapport du jury qui peut avoir été limité dans ses moyens.

Nous faisons donc appel à votre haute compétence, comme rédacteur du rapport et surtout comme auteur des « Constructions scolaires en Suisse », pour nous donner quelques renseignements complémentaires de votre manière de voir sur les arrêts que fixe ce concours et qui nous paraissent être d'un intérêt général.

Ainsi : 1° Pour un collège mixte, vaut-il mieux prévoir un seul ou deux préaux ?

2° L'orientation ouest des classes n'est-elle pas défectueuse, au moins chez nous, dans un climat aussi fréquemment venteux et pluvieux ?

3° L'emplacement d'un corridor de dégagement au sud ne constitue-t-il pas une erreur ?

4° Les sorties de deux classes directement placées en face l'une de l'autre et distantes de 3.50 m. seulement ne sont-elles pas défectueuses ?

5° L'éclairage d'une salle de dessin sur deux faces à angle droit, dont l'une au nord et l'autre au couchant, vaut-il mieux que l'éclairage unique au nord ?

6° Le mansardé pour les classes d'école est-il admissible ?

7° Et enfin, sur un emplacement donné lorsque la preuve est faite de la possibilité d'une orientation au *sud-est*, tout en dégageant plus complètement les abords du bâtiment, celle-ci n'est elle pas préférable à l'orientation *est-nord-est* ?

Nous ne doutons pas que vous n'ayez des idées très arrêtées là-dessus. Nous vous prions donc de nous éclairer par une réponse que nous savons déjà devoir être documentée et de faire cesser pour nous l'équivoque déterminée par ce jugement.

Agréez, Monsieur, nos salutations empressées.

R. CONVERT. M. KUNZI.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaire du Comité central aux sections.

Zurich, le 12 mai 1909.

Honorés collègues,

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à

l'Assemblée des délégués

qui aura lieu le *dimanche 6 juin 1909*, à 9 1/2 h. du matin, à *Soleure*, à l'Hôtel de Ville, et vous prions de bien vouloir nous faire connaître les noms de vos délégués jusqu'au 30 mai 1909, au plus tard.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE :

1. Procès-verbal.
2. Contrat-type entre l'architecte et ses employés ; rapporteur : M. *P. Ulrich*, architecte.
3. Contrat-type entre l'architecte et la personne qui fait bâtir ; rapporteur : M. *P. Ulrich*, architecte.
4. Normes suisses pour l'établissement des soumissions et l'exécution des travaux ; rapporteur : M. *P. Ulrich*, architecte.
5. Motion de la section de St-Gall, concernant la fondation d'une caisse de secours en cas de maladie ; rapporteur : M. le colonel *G. Naville*.
6. Proposition du Comité central relative à l'entrée de la Société dans l'Association suisse pour la navigation sur le Haut-Rhin ; rapporteur : M. *H. Peter*, ingénieur.
7. Rapport de M. *Carl Jegher* sur l'activité de la commission pour l'étude des questions professionnelles.
8. Divers.

Les projets relatifs aux questions 2, 3 et 4 sont déjà entre vos mains. Nous vous prions de les discuter dans vos sections afin que l'assemblée des délégués soit en état de prendre des décisions.

Après la séance un déjeuner en commun aura lieu à l'hôtel de la « Couronne ».

Avec considération distinguée.

Au nom du Comité central :

Le Président, G. NAVILLE. *Le Secrétaire,* H. PETER.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

1re séance ordinaire, le mardi 27 avril 1909, à 8 1/4 h. du soir, au Palais de Rumine.

Présidence : M. H. Develey, ingénieur, président.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ayant été lu à la fin de la dite assemblée, M. le Président se dispense d'en faire donner lecture.

M. J. de Blonay, ingénieur, est proclamé membre de la Société.

Rapport sur le projet de normes suisses pour l'exécution des travaux de construction, élaboré par la Commission de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. — M. A Koller, ingénieur, membre de cette Commission, propose d'ajourner son rapport à une prochaine séance afin que nous soyons en possession du texte français de ces projets. Adopté

M. le Président donne ensuite la parole a M. de Mollins, ingénieur, qui nous communique le texte d'une conférence donnée dernièrement à la Société des Ingénieurs civils de France, à Paris, sur *le béton armé et les tremblements de terre.*

De nombreux clichés représentant l'effet des séismes à Messine et à San-Francisco sur les constructions en béton armé et sur celles e divers autres matériaux, intéressent vivement l'assemblée

Le conférencier, très applaudi, est remercié par M. le Président.

La séance est levée à 9 1/2 heures.

Etaient présents 24 membres.